



MUNICIPALITE

PREAVIS N°31/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du
Pont du Quai Perdonnet**

Séance de la commission

Date	20 novembre 2019 à 19h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle 201 – 2^{ème} étage

TABLE DES MATIÈRES

1	Objet du préavis	4
2	Introduction	4
3	Descriptif du projet.....	5
4	Devis general.....	5
4.1	Marchés publics	5
4.2	Coût des travaux	5
5	Calendrier	5
6	Contraintes environnementales.....	5
7	Aspects financiers	6
7.1	Plan des investissements	6
7.2	Financement	6
7.3	Charges financières.....	6
7.4	Amortissement.....	6
8	Conclusions	6

LEXIQUE

DGE	:	Direction générale de l'environnement
LEaux	:	Loi fédérale sur la protection des eaux
LMP-VD	:	Loi sur les marchés publics
MP	:	Marchés publics
OEaux	:	Ordonnance sur la protection des eaux
RLMP-VD	:	Règlement d'application de la loi sur les marchés publics
SIA 190	:	Société suisse des ingénieurs et des architectes ; la norme 190 correspond aux collecteurs, ouvrages types, ouvrages spéciaux
SIGE	:	Service intercommunal de gestion

Vevey, le 28 octobre 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 270'000.—TTC pour financer les travaux d'entretien du Pont du Quai Perdonnet entre la place du Marché et la place de l'Ancien-Port.

Ces travaux font partie de l'enveloppe de CHF 1'200'000.— attribuable annuellement pour l'entretien routier, dans le plan des investissements sous « Objets à engager » - Routes - crédit cadre 2016-2021.

Cette enveloppe globale 2020 comprend la part des travaux exécutables pour les entretiens :

Pont du Quai Perdonnet	CHF	270'000.—
Rue d'Italie (<i>Entre-Deux-Villes / Clara-Haskil, préavis entretien routier janvier 2020</i>)	CHF	480'000.—
Rue des Moulins nord (<i>préavis entretien routier janvier 2020</i>)	CHF	300'000.—
Avenue de Corsier (<i>secteur ouest, préavis entretien routier janvier 2020</i>)	CHF	200'000.—
Total travaux 2020	CHF	<u>1'250'000.—</u>

2. INTRODUCTION

Le secteur du Quai Perdonnet compris entre la place de l'Ancien-Port et la Grande Place est un ouvrage en béton armé de type "pont". Il est constitué par une dalle sur des sommiers reliés à des piliers.

"Construit une première fois en 1876, ce quai s'effondra partiellement le 11 mai 1877. Sa reconstruction fut décidée par le Conseil communal de Vevey dans sa séance du 4 mars 1932. Le 22 mars 1933, la partie du quai qui avait résisté en 1877 s'effondra à son tour. Reconstitué entièrement sur des piles pneumatiques et pieux d'acier atteignant jusqu'à 36 mètres de profondeur, ce quai fut inauguré le 20 octobre 1934."

La Municipalité

Cet ouvrage de plus de 85 ans, réalisé avec la qualité du béton armé de l'époque nécessite une attention particulière ainsi qu'une réfection régulière. Ces réfections ont été menées de façon quadriennale afin de bénéficier des périodes de basses eaux correspondantes en 2000, 2004, 2008 et 2012 ainsi qu'en 2018.

L'ouvrage a été vérifié par le bureau Bonnard et Gardel ingénieurs SA à Lausanne en 2018 afin de contrôler si des véhicules d'intervention pouvaient emprunter l'ouvrage. Malgré ces résultats de calculs rassurants, le bureau d'étude recommande fortement de procéder à des travaux conséquents d'entretien structurel en 2020.

Il apparaît en effet qu'à divers endroits les armatures de la structure sont apparentes et corrodées et qu'il convient d'entreprendre ces travaux de réfection afin de garantir la stabilité de l'ouvrage à long terme. Alors que jusqu'à présent, les travaux de réhabilitation étaient entrepris sur une durée d'environ 2 semaines prise en charge par le budget de fonctionnement, la Municipalité a décidé de réaliser une remise à niveau de l'ouvrage profitant de la période des basses eaux quadriennales de mi-mars à mi-avril 2020.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

L'inspection détaillée a permis de reporter les dégâts sur le plan de l'ouvrage (Annexe 4), un travail sur la conception de l'intervention de réhabilitation et renforcement a été réalisé et un calendrier établi. Le retour des soumissions s'est fait début octobre.

A ce jour, les travaux de réparation ponctuels étaient réalisés depuis un petit radeau. Pour les travaux en question, des installations plus importantes seront mises en place pour augmenter le rendement. Etant donné l'ampleur des zones à traiter, une plateforme d'accès sous le pont (au-dessus de l'eau) devra avant tout être construite pour garantir l'accès aux poutres soutenant le tablier.

Plus d'une centaine de zones devront être traitées sur une surface totale de plus de 75 m². Le traitement consistera à remettre l'armature corrodée à nu pour y placer une couche de protection contre la corrosion. Ces zones seront ensuite recouvertes d'un mortier de protection. Les zones les plus touchées seront renforcées à l'aide de tissus et bandes de fibre de carbone renforcés sur un linéaire d'environ 50 m.

4. DEVIS GENERAL

4.1 Marchés publics

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), un appel d'offres sur invitation pour le marché de construction a été lancé. Les adjudications seront prononcées sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent préavis.

4.2 Coût des travaux

Le coût des travaux ci-dessous a été calculé sur la base des soumissions rentrées.

Travaux de génie civil

Installation de chantier (y.c. plateforme)	CHF	90'000.—		
Ragréages de surface et traitement fers armature	CHF	80'000.—		
Renforcement par lattes et tissus fibre de carbone	CHF	50'000.—		
Divers et imprévus (5%)	CHF	10'000.—	CHF	230'000.—

Honoraires

Ingénieur civil phase 1 (projet et appel d'offres)	CHF	20'000.—		
Ingénieur civil phase 2 (exécution)	CHF	20'000.—	CHF	40'000.—

TOTAL TTC

CHF 270'000.—

5. CALENDRIER

Les travaux préparatoires seront réalisés dès janvier 2020. Les travaux devront impérativement se réaliser durant la période des basses eaux quadriennales, soit de mi-mars à mi-avril 2020.

6. CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Le projet se trouvant au-dessus du lac Léman, il a été demandé à l'entreprise de veiller à la protection de ce système écologique sensible. La DGE a été consultée lors d'une séance sur place. Des mesures de protection seront prises dès le début des travaux :

- Machines et matériel : les machines utilisées pour la construction seront équipées de filtres à particules et les huiles hydrauliques seront biodégradables. Les produits et outillages seront confinés pour éviter tout écoulement intempestif.
- Rhabillages de mortier : tout écoulement de mortier dans le lac sera empêché.
- Elimination des déchets : la gestion des déchets de chantier sera effectuée conformément à l'Ordonnance fédérale sur le traitement des déchets et à la directive cantonale sur la gestion des eaux et de déchets de chantier.

Les risques de tempête et orage seront gérés par l'entreprise qui pourra évacuer les hommes et le matériel en temps voulu.

7. ASPECTS FINANCIERS

7.1 Plan des investissements

Ces travaux font partie de l'enveloppe de CHF 1'200'000.— attribuable annuellement pour l'entretien routier, dans le plan des investissements sous « Objets à engager » - Routes - crédit cadre 2016-2021.

Cette enveloppe globale 2020 comprend la part des travaux exécutables pour les entretiens suivants :

Pont du Quai Perdonnet	CHF	270'000.—
Rue d'Italie (<i>Entre-Deux-Villes / Clara-Haskil, préavis entretien routier janvier 2020</i>)	CHF	480'000.—
Rue des Moulins nord (<i>préavis entretien routier janvier 2020</i>)	CHF	300'000.—
Avenue de Corsier (<i>secteur ouest, préavis entretien routier janvier 2020</i>)	CHF	<u>200'000.—</u>
Total travaux 2020	CHF	<u>1'250'000.—</u>

7.2 Financement

Le financement de ces investissements sera assuré par la trésorerie courante.

7.3 Charges financières

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures, découlant d'un investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 1,5% et d'une durée d'amortissement de 20 ans, s'élève, à titre indicatif, à CHF 15'726.—, soit :

CHF 2'226.— pour les intérêts ;
CHF 13'500.— pour l'amortissement.

7.4 Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 270'000.— demandé par le présent préavis par un amortissement annuel de CHF 13'500.— pendant 20 ans.

8. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis no 31/2019, du 28 octobre 2019, concernant la « Demande de crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du Pont du Quai Perdonnet » ;
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 270'000.— pour l'entretien du Pont du Quai Perdonnet ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 13'500.— pendant 20 ans.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipale-déléguée : Mme Elina Leimgruber, Syndique municipale-directrice de l'Administration générale, de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie, du Service des affaires intercommunales

Annexes :

1. Plan de situation
2. Effondrement et reconstruction – Secteur Ouest
3. Etat existant – Secteur Ouest
4. Plan d'assainissement – Secteur Ouest